

Description

L'ambulancier ou l'ambulancière assurent les soins préhospitaliers d'urgence de façon autonome, ou en collaboration avec d'autres professionnels de la santé et du sauvetage. Placés sous la responsabilité d'un ou d'une médecin pour tout acte médical, les ambulanciers s'occupent de patients en situation d'urgence ou transportent ceux qui ne peuvent rejoindre un centre de soins par leurs propres moyens.

Leurs principales activités consistent à:

Au centre d'urgences

- évaluer l'appel sanitaire d'urgence;
- choisir le personnel spécialisé, ainsi que les moyens techniques ou sanitaires adaptés à chaque situation;
- contrôler l'état des appareils et des véhicules;
- maintenir le matériel sanitaire et de communication en excellent état de fonctionnement;
- nettoyer et désinfecter l'intérieur de l'ambulance;
- ranger et stocker les produits pharmaceutiques, éliminer ceux qui sont périmés selon les règles en vigueur;
- rédiger les rapports d'intervention;

En intervention

- prendre les mesures de sécurité nécessaires sur le lieu d'intervention et déterminer rapidement les priorités de la prise en charge des patients;
- coordonner leur action avec d'autres organisations spécialistes du sauvetage ou de la sécurité routière;
- observer les fonctions vitales du patient ou de la patiente, évaluer le degré de gravité de la situation à partir des signes cliniques;
- dispenser, seuls ou sous le contrôle d'un ou d'une médecin, les premiers soins d'urgence ou de secours: juguler une hémorragie, immobiliser une fracture, poser une perfusion ou défibriller un cœur;
- choisir, en cas d'urgence, le centre hospitalier qui correspond le mieux à la situation;
- appliquer les principes d'hygiène et de prévention;
- sécuriser le patient ou la patiente et son entourage.

Environnement de travail

Les ambulanciers travaillent à deux lors des interventions. Ils peuvent être appelés à collaborer avec d'autres professionnel-le-s de la santé (médecins, infirmiers) ou de la sécurité (sapeurs-pompiers, policiers). La prise en charge d'accidentés graves de la circulation ou de la montagne représente une petite part des interventions des ambulanciers, comparée à celle qui concerne le transport des malades, des personnes âgées ou handicapées.

Formation

La formation d'ambulancier ou d'ambulancière s'acquiert par des études dans une école supérieure.

Lieux

- Berne, Lausanne et Genève.

Durée

- 3 ans à plein temps.

Conditions d'admission

- avoir 18 ans révolus;
- maturité gymnasiale, maturité professionnelle, certificat de culture générale, CFC ou titre jugé équivalent;
- permis de conduire B (+ permis C1 pour Lausanne et Berne);
- casier judiciaire et santé compatibles avec la profession;
- concours d'admission;
- formation de 2 ans: uniquement pour les titulaires du brevet fédéral de technicien-ne ambulancier-ère ou d'une formation professionnelle supérieure dans le domaine de la santé (sous certaines conditions) à Berne et Lausanne.

Titre obtenu

- ambulancier diplômé ES ou ambulancière diplômée ES.

Contenu

- Organisation, conduite et documentation des interventions;
- Evaluation de la situation et mise en oeuvre des mesures organisationnelles et opérationnelles;
- Mesures de sauvetage, soins préhospitaliers et prise en charge;
- Tenue de l'infrastructure, des moyens techniques et de la logistique;
- Promotion de la qualité des prestations et du développement de la profession, prévention;
- Stages hospitaliers et en services d'ambulance;
- Travail de diplôme.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Calme et sang-froid
- Capacité à réagir dans l'urgence
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Capacité à supporter la vue du sang
- Résistance nerveuse
- Disponibilité
- Équilibre affectif et psychique
- Discrétion

Perspectives professionnelles

Le statut des ambulanciers en Suisse romande varie d'un canton à un autre. Leurs tâches ne sont pas les mêmes selon qu'ils sont rattachés à un hôpital, une clinique ou à un service officiel (police locale, centre de secours). Ils peuvent également travailler dans des entreprises privées au bénéfice d'une autorisation délivrée par le Service cantonal de la santé.

Certains ambulanciers occupent un emploi à temps partiel et combinent leurs activités avec celles d'une autre profession de la sécurité ou du sauvetage (pilote d'hélicoptère, policier-ère, sapeur-se - pompier-ère, infirmier-ère, etc.).

Perfectionnement

Les ambulanciers doivent en permanence actualiser leurs connaissances professionnelles et se tenir au courant de l'évolution scientifique et technologique, notamment, dans les domaines du sauvetage et de la médecine.

Les ambulanciers peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours proposés par les instituts de formation et par les organisations du monde du travail;
- diplôme d'expert-e en soins d'anesthésie, intensifs ou d'urgence EPD ES, en emploi, divers lieux en Suisse romande.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Infirmier HES/Infirmière HES
- Samaritain/Samaritaine
- Sapeur-pompier professionnel BF/Sapeur-pompier professionnelle BF
- Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF/Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF

Adresses

Centre de formation professionnelle santé et social (CFPS)
Ecole supérieure de soins ambulanciers (ESAMB)
Ch. des Bougeries 15
1231 Conches
Tél.: 022 388 34 30
<http://www.esamb.ch>

ES ASUR Ecole Supérieure d'Ambulancier et Soins d'Urgence Romande
En Budron C8
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: 021 614 00 60
<http://es-asur.ch/>

Medi
Centre de formation médicale
Max-Daetwyler Platz 2
3014 Berne
Tél.: 031 537 32 70
<http://www.medi.ch/soins-ambulanciers>

OdA Santé
Organisation faitière nationale du monde du travail en santé
Seilerstrasse 22
3011 Berne
Tél.: 031 380 88 88
<http://www.odasante.ch>